

**DELEGATION DE Madame Virginie CALMELS**

**D-2014/654**

**Convention d'objectifs 2015-2016 entre la Ville de Bordeaux et l'Association AQUINUM. Autorisation. Signature.**

Madame Virginie CALMELS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux, suite à un appel à candidature lancé en 2012, a signé une convention d'objectifs avec l'association Aquinum en vue du développement d'un programme d'animation du NODE, espace de travail collaboratif numérique situé 12 rue des Faussets à Bordeaux, dans un local propriété de la Ville de Bordeaux. Cette convention vient à échéance le 31 décembre 2014. Le NODE est devenu un lieu de promotion de la filière numérique bordelaise, de diffusion des innovations, de travail collaboratif, de rencontres professionnelles.

Cette première phase de développement accomplie, la Ville de Bordeaux en accord avec son partenaire Aquinum souhaite intégrer le NODE plus étroitement au dispositif d'aide à l'entrepreneuriat en complémentarité des pépinières et hôtels d'entreprises du territoire.

C'est pourquoi il vous est proposé la convention d'objectifs ci annexée, reprenant les grands axes qui constituent l'identité du NODE et invite à ce partenariat en faveur de l'entrepreneuriat.

La durée de cette convention est fixée à deux ans du 01/01/2015 au 31/12/2016.

La convention est assortie d'une participation de la Ville de Bordeaux à hauteur de 21 000 € annuels sur un budget de fonctionnement de 54 000 €. Cette dépense est inscrite au budget prévisionnel pour l'année 2015.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention 2015-2016
- verser la subvention de 21 000 € inscrite au BP 2015 dont le montant sera imputé sur le budget de la Ville (Fonction 9 – Sous fonction 90 – Nature 6574 ).

**ADOpte A L'UNANIMITE**



**AQUINUM**

Association des professionnels  
du numérique en Aquitaine

**CONVENTION D'OBJECTIFS DU NODE, ESPACE DE TRAVAIL  
COLLABORATIF NUMERIQUE « LE NODE »  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION DES  
PROFESSIONNELS DU NUMERIQUE EN AQUITAINE**

**Entre les soussignés :**

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain Juppé, agissant en sa qualité de Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal en date du ....., reçue à la Préfecture de la Gironde le .....  
Ci après dénommée « la Ville »

**d'une part, et**

L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DU NUMERIQUE EN AQUITAINE dont le siège est à Bordeaux, 12 rue des Faussets à Bordeaux représentée par Monsieur Philippe MARTY, agissant en sa qualité de Président, habilité aux fins des présentes par une décision du Conseil d'Administration en date du.....  
Ci après dénommée « AQUINUM » ou « L'association »

**d'autre part.**

**EXPOSE**

L'Association AQUINUM a présenté un volant d'actions et d'animations via la création d'un espace de travail collaboratif dénommé « NODE ». Compte tenu de l'intérêt pour le développement économique de la Ville de Bordeaux, celle-ci a décidé de louer à l'association Aquinum, un local sis 12 rue des Faussets à Bordeaux, propriété de la Ville.

De septembre 2012 à décembre 2014, Aquinum a mis en œuvre un ensemble d'activités en conformité avec le programme proposé. Le Node est aujourd'hui un lieu identifié pour l'ensemble de la filière numérique, espace de travail, de collaborations, de débats, de promotion et de diffusion des pratiques numériques.

L'objet des présentes est de préciser les termes d'une poursuite de l'activité du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

## **Article 1 – les activités développées dans le NODE**

Les activités proposées par AQUINUM s'inscrivent dans les orientations suivantes :

### 1-1 Considérations générales

Le NODE est un outil de développement économique dont la vocation est d'accueillir les professionnels du numérique dans un esprit d'ouverture aux pratiques collaboratives, mettant en présence experts et porteurs de projets dans un esprit interactif d'enrichissement intellectuel et technique. Il s'agit d'un lieu d'immersion apte à favoriser les projets collaboratifs, un lieu de valorisation et de promotion de l'excellence numérique bordelaise. Il s'adresse aux indépendants, aux petites entreprises, aux salariés et étudiants en recherche d'un espace professionnel ponctuel, aux porteurs de projet numériques. Il est ouvert à l'ensemble du tissu économique en recherche d'information, de formation, d'innovation sur les perspectives de développement qu'offre le numérique pour leur activité propre. Il s'intègre dans un réseau de pépinières, d'hôtels d'entreprises, de tiers lieux et participe à l'animation du territoire en faveur de la création d'entreprises porteuses de croissance.

### 1-2 L'offre de services

L'association Aquinum est responsable du bon fonctionnement des adhésions, de la collecte des cotisations et redevances sur la base d'une grille tarifaire laissée au libre choix d'Aquinum, étant entendu que le NODE devra rester accessible au plus grand nombre.

### 1-3 Evènements et animations

Aquinum propose en complément du point 1-2 des mises à disposition du NODE pour des présentations de produits, la réalisation d'opération de promotion ou de communication pour des entreprises, des associations et des organisations œuvrant dans le champ du numérique.

Aquinum développe Le NODE en réseau avec les autres organisations : entreprises, associations et fédérations professionnelles, organismes consulaires, collectivités territoriales et propose des solutions de communication partenariales.

### 1-4 Un rôle d'animation :

Aquinum prévoit l'accueil de conférences et d'évènements numériques, des rencontres propres à l'activité de l'association avec ses membres, des conférences de presse relatives à la promotion du monde numérique du territoire, des rencontres économiques à caractère privé, des opérations de mise en relation entreprises/investisseurs, des ateliers de travail productifs propres à initier de nouveaux projets expérimentaux, des ateliers thématiques ouverts sur l'extérieur.

L'association propose d'animer un réseau d'utilisateurs, de résidents et de partenaires et de faire vivre une vitrine virtuelle au travers d'un site internet dédié.

### 1-5 Un partenaire du dispositif d'aide à l'entrepreneuriat

La Ville de Bordeaux a mis en place un réseau de trois pépinières d'entreprises et d'hôtels d'entreprises qui tend à s'ouvrir à l'échelon Métropolitain.

L'activité dans le NODE étant considérée comme complémentaire des efforts mis en place par la Ville de Bordeaux et ses partenaires en faveur de l'entrepreneuriat et de l'animation économique, l'association Aquinum sera invitée à apporter son expertise dans le domaine des pratiques numériques.

A ce titre, l'association Aquinum sera amenée à participer à des initiatives d'hybridation entre les différentes structures et communautés.

De même, le programme d'animation construit par Aquinum fera l'objet de présentations et d'échanges avec la Ville de Bordeaux, de telle sorte que les deux parties puissent produire leurs meilleurs efforts pour le promouvoir.

## **Article 2 – les moyens**

Aquinum s'engage à développer les moyens suivants afin d'assurer aux utilisateurs les services explicités à l'article 1 :

### 2-1 Ressources humaines

Aquinum mettra en œuvre les moyens humains suffisants pour assurer le contrôle de l'accès des utilisateurs et les contraintes relatives à la sécurité du lieu pendant toute la durée de l'amplitude horaire d'ouverture.

### 2-2 Entretien des locaux et espaces communs

AQUINUM devra mettre en œuvre les moyens appropriés afin de veiller au bon état de propreté du NODE. Elle est chargée en outre de veiller au bon état de propreté et de fonctionnement des toilettes, du monte fauteuil roulant, et de l'ensemble du local d'une façon générale.

### 2-3 Sécurité

L'association AQUINUM s'assurera de la sécurité des locaux par tout système de sécurisation qu'elle jugera nécessaire avec l'accord de la Ville de Bordeaux. Elle est responsable du respect des capacités d'accueil du NODE et du bon état d'accessibilité des issues de secours.

### 2-4 Eau, énergie, consommables

AQUINUM se chargera de contracter auprès des opérateurs gaz, électricité et eau les abonnements nécessaires. Elle assurera la répartition des charges inhérentes à la consommation dans sa politique tarifaire auprès de tous les occupants du NODE selon le mode de répartition approprié.

### **Article 3 – Durée**

La présente convention est consentie et acceptée à compter de la date de la signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2016, sauf volonté contraire exprimée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec A.R. et avec préavis de 3 mois. Elle est reconductible par décision expresse sur la base d'une nouvelle convention.

### **Article 4 – Financement**

Tableau prévisionnel de fonctionnement 2015 :		Recettes	Dépenses
NODE	Charges		7 040 €
	Loyer		21 000 €
	Subvention Ville	21 000 €	
	Abonnements	12 000 €	
	Locations bureaux	2 500 €	
	Location des salles et privatisation	4 500 €	
	Weezevent		750 €
Aquinum	Partenariats écoles	6 000 €	
	Partenariat	3 000 €	
	Assurance		605 €
	Animatrice		18 000 €
	Weezevent		205 €
	Adhésions	5 000 €	
Evènements	TEDx		
	Aquiversaire		1 500 €
	Divers frais de réception		1 500 €
Développement	Frais réseau. de tiers lieux		300 €
	Mobiliers et équipements		1 500 €
	Consommables, matériel informatique		1 000 €
Communication	Stickers		100 €
	Divers (affiches, goodies...)		500 €
	Total	54 000	54 000

Ces tableaux présentent le budget prévisionnel annuel 2015.

La participation de la Ville de Bordeaux sera à hauteur de 21 000 € par année civile.

Toute participation supplémentaire de la Ville devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

### **Article 5 : Echanges relatifs au fonctionnement du NODE**

Aquinum s'engage à produire, au terme de chaque exercice, au plus tard à la fin du premier trimestre de l'exercice suivant :

- un bilan annuel d'activité complet présentant un rapport moral et financier selon les règles du plan comptable en vigueur.

Et concernant l'exercice suivant :

- Un programme d'actions et d'animations prévisionnel
- Un budget prévisionnel

Des rencontres régulières pourront être demandées par l'une ou l'autre des parties pour toute question relative aux éléments portés dans la présente convention.

### **Article 6 – dénonciation**

La présente convention pourra être dénoncée par chacune des parties, par courrier recommandé, avec un préavis de trois mois.

### **Article 7 – Compétence juridictionnelle**

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et l'Association Aquinum relèveront des juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

### **Article 8 – Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

- Monsieur Alain Juppé, ès-qualités en l'Hôtel de Ville de Bordeaux, place Pey-Berland
- Monsieur Philippe Marty, ès qualités, au siège social sus indiqué.

Fait à Bordeaux le ...

En trois exemplaires originaux.

**Pour la Ville de Bordeaux,**

**Le Maire**

**Pour l'Association des  
professionnels du numérique en  
Aquitaine,  
Le Président**